

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 3 avril 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 27, 28 et 29 mars 2017

2017 V. 62 Vœu relatif au respect du Règlement Local de Publicité si les Jeux olympiques et paralympiques 2024 se déroulent à Paris.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Considérant la candidature de la Ville de Paris pour l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques de 2024 ;

Considérant la volonté affichée par la Ville de Paris de contrôler la publicité dans l'espace public de notre municipalité en se dotant en 2011 d'un Règlement Local de Publicité (RLP) ayant pour objectif de réduire d'environ 30 % la densité publicitaire sur le territoire parisien ;

Considérant qu'une immense majorité des Français trouvent la publicité envahissante (73 %) et intrusive (85 %), d'après une enquête TNS-SOFRES « publicité et société » publiée en 2013 ;

Considérant que ces affichages publicitaires représentent un pas supplémentaire dans le harcèlement commercial des citoyens incitant à la surconsommation et au gaspillage ;

Considérant que les Jeux olympiques et paralympiques de 2024 se tiendraient entre autres sur 7 sites propriétés de la Ville de Paris et gérés en régie ;

Considérant la délibération 2016 DJS 304 - Garanties et financements en vue du dossier de candidature de Paris pour l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 - et son article 2 ; l'acquisition des espaces publicitaires extérieurs stipulant : « Les emplacements dans un rayon de 500 m autour des sites de compétition parisiens doivent pouvoir être pré-réservés par le CIO pour ses sponsors en 2024, pendant la durée des Jeux » ;

Considérant que les Jeux olympiques et paralympiques sont l'évènement générant le plus de recettes publicitaires au monde ;

Considérant que l'application du RLP est une compétence de la Maire de Paris ;

Sur proposition de M. David BELLIARD, M^{me} Anne SOUYRIS, M. Jacques BOUTAULT, M^{me} Sandrine MÉES, M. Jérôme GLEIZES et des élu-es du Groupe Écologiste de Paris,

Émet le vœu que :

La Ville de Paris s'engage :

- à respecter et à faire respecter strictement et scrupuleusement le RLP, sur l'ensemble du territoire parisien et ce pendant toute la période des Jeux olympiques et paralympiques de 2024, si ceux-ci devaient se tenir à Paris,
- et à ester en justice, le cas échéant, pour faire respecter le RLP dans les juridictions compétentes.